

(N° 238.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1919.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi complétant la loi de recrutement du 1^{er} mars 1919 et apportant des modifications aux lois de milice coordonnées.

(Voir les documents nos 241, 399, 421, 431, les Ann. parl. de la Chambre des Représentants du 9 octobre 1919 et le n° 217 des documents du Sénat.)

MESSIEURS,

A l'unanimité des membres présents, la Chambre adopta le Projet soumis à vos délibérations.

Votre Commission de la Guerre vous propose de consacrer ce vote justifié par des nécessités administratives urgentes.

Le Président-Rapporteur,
GEORGES DE RO.